

ENQUETE PUBLIQUE

# Elaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Anctoville-sur-Boscq

Communauté de communes  
GRANVILLE, TERRE & MER

**CONCLUSIONS et AVIS  
du  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**



Commissaire-enquêteur :

Henri Leportoux  
50200 Saint-Pierre-de-Coutances

novembre 2018

## **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

# **SOMMAIRE**

Objet de l'enquête	page 2/5
Déroulement de l'enquête	page 2/5
Conclusions et avis	page 3/5

### **Références :**

- Décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Caen du 27 mars 2018 portant désignation du commissaire-enquêteur ;
- Arrêté n° 2018-UR-041 du 27 août 2018 de Monsieur le Président de la communauté de communes Granville Terre & Mer prescrivant l'enquête publique.

## Objet de l'enquête :

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) dont disposait la commune d'Anctoville-sur-Boscq est devenu caduc le 27 mars 2017. Au cours des années 2014/2015, un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré mais celui-ci a été annulé en 2015. Afin de répondre aux évolutions législatives et prendre en compte les orientations des documents supra-communaux, les Elus anctovillais ont décidé d'élaborer un nouveau PLU avec, transcrit dans le PADD, les orientations suivantes :

- Préserver la qualité environnementale et garantir une activité agricole pérenne :
  - intégrer la gestion des eaux et des risques ;
  - protéger les espaces naturels ;
  - soutenir et préserver l'activité agricole.
- Maitriser l'urbanisation avec un objectif de population modéré :
  - densifier, programmer et orienter l'urbanisation ;
  - centraliser l'urbanisation.

<b>Zones d'urbanisation envisagées</b>			
Zone	Superficie	Nbre de constructions	Superficie moyenne des parcelles
U la Chataigneraie	0,4 ha	7	710 m <sup>2</sup>
1 AU Le Bourg Le village aux Oiseaux	1,7 ha 0,8 ha 0,9 ha	26 12 dont 4 logements aidés 14	650 m <sup>2</sup>
Ah STECAL*	0,26 ha	2	1300 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>2,46 ha</b>	<b>35</b>	<b>Moyenne = 703 m<sup>2</sup></b>
<b>1,7 ha en extension d'urbanisation.</b>			

(\*Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées)

- Offrir un cadre de vie toujours plus qualitatif :
  - apporter du dynamisme au centre bourg ;
  - valoriser l'existant au service des populations ;
  - adapter l'économie au contexte local ;
  - encourager l'économie d'énergie et développer les communications numériques.

Depuis le 01 janvier 2018, la compétence urbanisme a été transférée à la communauté de communes Granville, Terre & Mer.

## Déroulement de l'enquête :

L'enquête publique relative à ce projet a été ouverte du lundi 17 septembre au mercredi 17 octobre 2018 inclus (31 jours consécutifs).

L'affichage, sur les panneaux d'affichage de la commune d'Anctoville-sur-Boscq, du siège de la communauté de communes de Granville, Terre & Mer et du pôle de proximité de Bréhal de ladite communauté était conforme à l'arrêté de mise à l'enquête publique. Il en est de même pour la publicité dans la presse locale (Manche Libre et Ouest-France) et sur les sites internet de ces deux collectivités.

Pendant la durée légale de l'enquête, le dossier d'enquête était à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Anctoville-sur-Boscq les jours d'ouverture de cette dernière (le lundi de 10h00 à 12h00 et le mercredi de 14h30 à 19h00) et au pôle de proximité de Bréhal de la communauté de communes (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et

de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) . Il était également consultable sur les sites internet des deux collectivités et sur un ordinateur mis à disposition au pôle de proximité de Bréhal.

Le public pouvait déposer ses observations sur les registres papier disponibles à la mairie d'Anctoville-sur-Boscq, au pôle de proximité de la communauté de communes de Bréhal, par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@granville-terre-mer.fr ou par courrier postal à l'adresse de la mairie ou au pôle de proximité de Bréhal.

Conformément à l'arrêté du pétitionnaire, j'ai tenu quatre permanences à la mairie d'Anctoville-sur-Boscq les 17, 29 septembre et 10, 17 octobre 2018. Au cours de celles-ci, douze personnes sont venues consulter le dossier d'enquête et six observations (dont trois sous forme de dossier ou lettre) ont été portées sur le registre d'enquête papier. Trois personnes sont venues consulter le dossier d'enquête à la communauté de communes de Bréhal sans déposer d'observation. Aucune observation n'a été déposée par voie électronique. A l'exception d'un requérant, les participants à l'enquête publique, peu nombreux, ne sont pas opposés au projet de PLU.

Le 24 octobre 2018, dans les locaux de la mairie d'Anctoville-sur-Boscq, j'ai commenté et remis le procès-verbal de synthèse des observations à M. Antoine BLANCHARD qui représentait le président de la communauté de communes Granville, Terre & Mer. Mme le Maire était présente.

Le 10 novembre 2018, par lettre recommandée, j'ai reçu le mémoire en réponse du pétitionnaire.

## Conclusions et avis :

### ➤ **Prenant en compte :**

- la réglementation en vigueur, en particulier le code de l'urbanisme et les documents d'ordre supérieur ;
- le dossier soumis à l'enquête publique comprenant, entre autres, les avis des personnes publiques associées et le mémoire en réponse du pétitionnaire ;
- les entretiens avec le pétitionnaire ;
- la visite du territoire communal et plus particulièrement les parcelles retenues pour l'extension de l'urbanisation (zone 1 AU) ;
- les entretiens avec le public ;
- le procès-verbal des observations du public et du commissaire-enquêteur ;
- le mémoire en réponse du pétitionnaire auxdites observations ;
- le rapport du commissaire-enquêteur, notamment le 4<sup>ème</sup> paragraphe.

### ➤ **Je constate que :**

- le projet prend en compte les documents supra-communaux :
  - **SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel :**
    - taux de croissance démographique retenu (0,3 %) pour définir les surfaces nécessaires au projet communal (510 habitants en 2030) et densité des habitations (15 logements / ha) en concordance avec les objectifs du SCoT. Rappelons cependant que le nombre d'habitants a diminué de 11 % entre 2008 et 2013 ;

- maîtrise de la consommation d'espaces consacrés à l'habitat.
  - PLH du Pays Granvillais :
    - construction de logements aidés.
  - SDAGE Seine-Normandie et du SAGE Sée et Côtiers Granvillais (en cours d'élaboration) :
    - raccordement des zones U et 1 AU au réseau d'assainissement collectif, infiltration sur site des eaux pluviales si la nature du terrain le permet. Toutefois, un nouveau schéma d'assainissement (non joint au dossier d'enquête) est en cours d'adoption.
  - SRCE de Basse-Normandie :
    - classement en zone naturelle des milieux sensibles (zones humides, fonds de vallées, boisements,..) avec interdiction de construire des nouvelles habitations dans cette zone ;
    - schématisation de la trame bleue et verte ;
    - protection des haies et des boisements.
  - SRCAE de Basse-Normandie :
    - prise en compte des « dents creuses » ;
    - zones en extension d'urbanisation situées à proximité de zones urbanisées et du cœur de bourg ;
    - création de voies douces à l'intérieur des zones urbanisées ou à urbaniser ainsi que vers Granville ;
    - respect du tissu urbain existant.
  - L'ensemble des avis des personnes publiques associées sont favorables et que les réserves ou recommandations de ces dernières seront prises en compte par le pétitionnaire ;
  - toutes les observations du public et les questions du commissaire-enquêteur ont obtenu une réponse.
- **Je considère que :**
- le projet de PLU est globalement en adéquation avec les lois et règlements nationaux ainsi qu'avec les documents d'ordre supérieur et que ce dernier prend en compte la préservation de l'environnement ;
  - les intentions de la commune sont clairement définies dans le projet d'aménagement et de développement durables et dans les orientations d'aménagement et de programmation. Toutefois, les parcelles non construites, situées en zone U secteur de la Chataigneraie, doivent être prises en compte dans le document d'orientations d'aménagement et de programmation ;
  - le PLU va permettre à la commune de maîtriser l'urbanisation de son territoire ;
  - les équipements techniques (alimentation en eau potable et traitement des eaux usées) disponibles localement sont en capacité de répondre à l'augmentation de la population envisagée par le projet de PLU ;
  - la concertation mise en place pendant la durée d'élaboration a permis au public et aux personnes publiques associées présentes d'être informés sur les desseins des élus ;
  - globalement, le public n'est pas opposé au projet de PLU ;

- la procédure d'enquête a été respectée et que celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions.

➤ **J'émet :**

Un **avis favorable** au projet de PLU de la commune d'Anctoville-sur-Boscq **sous réserve** que :

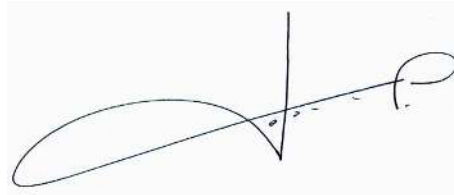
- le nouveau schéma d'assainissement en cours d'adoption prenne en compte le projet de PLU et en particulier le règlement écrit de ce dernier ;
- les réponses apportées aux observations du public, aux remarques des personnes publiques associées et aux questions du commissaire-enquêteur soient effectivement intégrées au projet de PLU.

Je recommande au pétitionnaire :

- d'intégrer dans son document d'orientations d'aménagement et de programmation toutes les parcelles disponibles au cœur du bourg (secteur de la Chataigneraie) ;
- de préciser le mode de traitement des eaux pluviales issues de la future zone 1 AU située face à la mairie.

Fait à Saint-Pierre-de-Coutances le 12 novembre 2018

Le Commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that crosses itself, followed by a vertical line and a smaller loop on the right.

H. Leportoux